

REPUBLIQUE FRANCAISE

FINISTERE

MAIRIE DE GOURLIZON

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 22 juin 2023

Nombre de membres		l'an deux mille vingt et trois, le vingt-deux juin
En exercice	13	à 19h30 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
Présents	12	régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Votants	12	par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la
		présidence de Madame Emmanuelle RASSENEUR, Maire.

Date de la convocation

15 juin 2023

Etaient présents : Emmanuelle RASSENEUR – Olivier PORS – Gwenaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Joël MONOT – Carole PIGEYRE – Loïc FLOCHLAY – Geoffrey COLIN -- Moktar BENHADJ –

Etaient absents : Nathalie LAPART

Didier GOURRET a été élu secrétaire de séance.

2023-06-01 : PROJET BOIS / VERGER : ACTUALISATION DES COÛTS

Exposé :

Lors de la séance du 12 décembre 2022, le conseil municipal autorisait Mme la Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation du projet de boisement d'un terrain situé à Bellevue (ZD154, ZD155).

Le budget initial pour cette opération était de 10 000€. Le « Plan arbres » du Département permettant une subvention de 80% du total hors taxes, pour un maximum de 10 000€/Ha, soit 9 800€ pour notre parcelle de 0.98 Ha.

L'Office national des Forêts nous a transmis l'étude de boisement ainsi que le devis final de l'ensemble des coûts de cette opération (annexe 1). Celui-ci s'élève à présent à 15 972.70 € HT (18 904.84 € TTC), dont 6 172.70 € HT (9 104.84€ TTC) d'autofinancement. Une décision modificative sera à prévoir en cas de validation de ce devis par le conseil.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal de valider le projet, l'étude et le devis.

Décision :

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'étude et le devis ;
- autorise Mme la Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce projet ;

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Affiché le

ID : 029-212900658-20230622-DEL_2023_06_01-DE

- autorise Mme la Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du « plan arbres ».

Le secrétaire de séance



Didier GOURRET

La maire



Emmanuelle RASSENEUR.

